

Paris X, Faculté de Nanterre (92)

Dates de l'examen session 2009/2010

Admissibilité :

- Note de synthèse : mardi 22 septembre à 9h00
- 1ère épreuve juridique : mercredi 23 septembre à 9h00
- 2ème épreuve juridique : jeudi 24 septembre à 9h00

Admission :

Exposé-discussion : du vendredi 13 au vendredi 20 novembre
Oraux techniques et de Langues : du samedi 21 au samedi 28 novembre

L'IEJ n'adresse pas de convocation individuelle aux étudiants pour passer l'examen.

Recommandation : vérifiez à l'avance que les épreuves écrites et orales que vous allez passer correspondent bien à celles pour lesquelles vous avez exprimé un choix dans votre dossier d'inscription.

Documents autorisés à l'examen (article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les modalités de l'examen d'entrée au CRFPA)

- Tous les textes constitutionnels, législatifs et réglementaires, les conventions internationales et le droit communautaire.
- Le recueil de textes de Henri Oberdoff et Jacques Robert intitulé "Libertés fondamentales et droits de l'homme" français et internationaux (Montchrestien, dernière édition à jour).
- Tous les codes, code bleu et code rouge, à l'exception du Mega Code DALLOZ.
- Les codes ne devront comporter aucune annotation personnelle ; ils pourront être surlignés, soulignés et contenir des signets, ou onglets de couleur.